

## Voitures autonomes : qui condamner en cas d'accident ?

Publié le 05/10/2018



56% des Français se disent réticents à monter dans une voiture autonome par peur de l'accident.

*ILLUSTRATION - AFP OR LICENSORS*

**Un procès fictif se tient actuellement à Paris pour anticiper le casse-tête qui attend probablement la justice pour déterminer un responsable en cas d'accident avec une voiture autonome.**

Qui sera responsable d'un [accident mortel impliquant des voitures autonomes](#) ? A Paris, un procès fictif a placé l'intelligence artificielle sur le banc des accusés et mis en lumière le **casse-tête qui se profile pour la justice** dans les prochaines années.

"Comment ai-je pu confier mes enfants à des machines?" Dans la salle de la cour d'appel de Paris, le procès se projette en 2041 et s'ouvre sur un journal télévisé **annonçant le "carambolage du siècle"** : 50 morts et 100 blessés graves.

Principal accusé dans le box, **Eureka, le système d'intelligence artificielle (IA)** intégré aux véhicules autonomes mis en cause.

Organisé jeudi soir devant une salle comble par la Cour d'appel de Paris et [l'association d'avocats Jurisnautes](#), ce faux procès fait écho à l'essor des voitures sans conducteurs, qui suscitent chez les constructeurs l'espoir d'un nouveau marché de masse.

"Nous avons collectivement provoqué cette situation, **ce n'est la faute de personne**", estime la défense incarnée par le magistrat Jean-Baptiste Crabière.

Estimant que l'autonomisation des véhicules a "contribué à [réduire drastiquement les accidents](#) depuis dix ans", il plaide la relaxe :

*"Les IA ne veulent pas mettre les gens en danger, elles ne veulent pas de mal, elles ne veulent pas conquérir le monde, c'est de l'anthropomorphisme"*

Dans ce monde futuriste qui prend forme devant la cour d'appel, l'intelligence artificielle est **dotée d'une personnalité juridique** et doit être reconnue coupable, estime l'accusation.

Le parquet requiert ainsi la **"peine de mort" pour Eureka** dont "l'absence de réaction au moment du carambolage montre qu'elle a arrêté de se préoccuper de la sécurité des utilisateurs".

Au terme du procès, le jury dirigé par Valéry Turcey, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, a jugé l'intelligence artificielle **"coupable d'homicide involontaire"** et l'a condamnée à verser "l'intégralité des dommages et intérêts" aux parties civiles et à "une rééducation algorithmique avec mise à l'épreuve en simulateur".

Le public, également appelé à se prononcer à l'issue des trois heures de débats, a lui aussi innocenté l'utilisateur de l'engin autonome, qui était jugé pour avoir actionné un bouton rouge d'arrêt d'urgence, mais dédouané le système d'IA de sa responsabilité pénale.

## Une fiction pas si lointaine

L'intelligence artificielle sur le banc des accusés ? Pour les organisateurs de l'événement, il s'agit d'"une fiction pas si lointaine".

"On est rentrés **dans des problèmes fondamentaux**", a estimé Catherine Champrenault, procureur général de la cour de Paris.

*"Il s'agit de se demander si les objets connectés peuvent générer des infractions, et si la loi, telle qu'elle est aujourd'hui, est suffisante."*

"Ce sont des questions qui vont bientôt se poser pour les assureurs, les juristes, les constructeurs", a renchéri l'association Jurisnautes, qui a voulu **faire coïncider ce faux procès** avec le [salon de l'automobile qui s'ouvre à Paris](#).

S'il n'y a pour l'heure **"aucune jurisprudence"** en la matière, un accident mettant en cause [un taxi autonome d'Uber](#) dans l'Arizona en mars a coûté la vie à une piétonne.

Un sondage OpinionWay de 2017 a par ailleurs révélé que 56% des Français n'étaient **pas prêts à monter dans une voiture** autonome par peur de l'accident.

En juin 2017, Jurisnautes avait organisé un faux procès du transhumanisme pour la première édition de la nuit du droit, à l'initiative du président du conseil Constitutionnel Laurent Fabius.